

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Réduire la
période
probatoire à 2
ans au lieu de 3

Commencer
l'apprentissage
de conduite dès
15 ans

Passer l'épreuve
du permis de
conduire à 17
ans pour
conduire dès 18
ans



Réduire le coût
de la formation

Réduire le prix
de l'assurance et
cumuler du
bonus

À partir de 15 ans